ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

convention internationale des droits de l'enfant

Question au Gouvernement n° 801

Texte de la question

ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE

DE LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Martine Aurillac. Ma question s'adresse à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.

Demain, 20 novembre, sera fêté le dix-neuvième anniversaire de la signature de la Convention des droits de l'enfant, que la France a été la première à ratifier, dès le 7 août 1990.

En effet, l'enfant est une personne. Ce principe fondateur de cette convention internationale n'est malheureusement pas encore suffisamment connu ni appliqué. Les maltraitances physiques, les violences morales tout aussi destructrices, en famille, à l'école, sur Internet, ont été maintes fois dénoncées. Et les images cruelles qui nous viennent quotidiennement du monde entier disent assez la détresse de millions d'enfants, affamés, parfois blessés, souvent exploités, sur notre terre.

Or une société peut se juger à l'aune de l'accueil qu'elle fait à ses enfants. Si la générosité des associations constitue une aide particulièrement précieuse, voire indispensable, l'État y a une responsabilité éminente dont il ne saurait s'affranchir. Vous le savez, madame la secrétaire d'État, vous qui, dès votre arrivée, vous êtes attachée avec pugnacité, conformément aux souhaits du Président de la République, à donner ses lettres de noblesse aux droits de l'homme.

Mais, au moment où le périmètre de l'Europe compte désormais vingt-sept membres, la protection des droits de l'enfant ne peut se réaliser dans un cadre purement national. Il y faut aussi une véritable coopération.

Alors, en cet anniversaire du 20 novembre, institué journée mondiale des droits de l'enfant, pouvez-vous nous dire les efforts que vous mettez en oeuvre dans ce combat au quotidien, pour une cause que nous voulons tous défendre, et comment vous comptez, dans un domaine où notre pays a donné l'exemple, faire encore mieux entendre la voix de la France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme.* Madame la députée, vous avez raison de souligner l'importance de la journée internationale des droits de l'enfant.

Comme vous le savez, les droits de l'enfant sont ma priorité. Dans les sociétés en crise ou en guerre, dans les sociétés traditionnelles, les enfants sont souvent les premières victimes, comme les femmes victimes de la maltraitance, de la pauvreté, des conflits armés et de l'exploitation sexuelle.

La France est en première ligne sur cette question et a pris de nombreuses initiatives en la matière. Financières, d'abord, puisque nous sommes l'un des quinze premiers contributeurs de l'Unicef, avec 14 millions d'euros.

Ensuite, nous avons ratifié les principaux instruments de protection de l'enfance, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et les deux protocoles facultatifs, notamment sur la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pédo-pornographie.

Par ailleurs, nous avons activement soutenu l'adoption par l'Union européenne des lignes directrices sur les droits de l'enfant en 2003, puis en 2007, ce qui nous permet, d'abord, de définir une doctrine, ensuite, de lancer un plan d'action et, enfin, de mettre en place des mesures concrètes pour financer sur le terrain des actions en

faveur des enfants.
Enfin, nous avons pris à bras-le-corps le fléau des enfants soldats. Ils sont 250 000 dans le monde, de la Birmanie - pays qui en compte le plus grand nombre - au Sri Lanka, en passant par la République démocratique du Congo. Nous sommes à l'origine de la création d'un groupe de travail au Conseil de sécurité des Nations unies, qui nous permet de promouvoir des mesures de protection de l'enfance.
En 2007, nous avons également été le pays qui a hébergé la conférence " Libérons les enfants de la guerre ", sur les enfants soldats. Depuis, j'ai mené une campagne sur le plan universel pour rallier dix-sept nouveaux États aux engagements pris à Paris, qui sont, en fait, des mesures de réinsertion des enfants soldats.
Nous avons également relevé notre contribution financière, créé des attachés de coopération, notamment en Afrique, pour lutter contre ce phénomène.
Je terminerai en disant que la protection des droits de l'enfant passe aussi par la protection des enfants privés de famille et, en ce sens, je voudrais citer la réforme de l'adoption internationale, initiée par le Président de la République. Dans cette réforme, il y a un point important : la création d'un fonds de coopération pour la protection de l'enfant, qui a été doté de 3 millions d'euros, et que je suis en train de lancer.
Enfin, à titre expérimental, le réseau des volontaires de l'adoption a été créé.
Vous avez raison, madame la députée, de souligner l'importance de cette journée internationale. Je suis à vos côtés pour faire en sorte que ce sujet reste une priorité pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 801
Rubrique : Traités et conventions
Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme
Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2008
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 novembre 2008